

Genève, le 24 septembre 2015

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

**Cour des comptes : présentation du rapport annuel
d'activité 2014/2015**

La Cour des comptes publie son huitième rapport annuel d'activité pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Cet exercice a été marqué par la publication des trois premiers rapports d'évaluation de la Cour portant sur le bien-fondé, la valeur et l'efficacité des politiques publiques en matière de violences domestiques, prostitution et réinsertion professionnelle des chômeurs en fin de droits. Durant cette période, la Cour a reçu 47 communications citoyennes, chiffre jamais atteint auparavant témoignant de l'intérêt de la population pour ses activités. La Cour a également identifié 29.5 millions d'économies ou gains mesurables, ce qui représente le montant le plus élevé depuis sa création. Par ses interventions et ses recommandations, la Cour des comptes est une force de proposition et contribue à l'amélioration des services rendus aux citoyens.

Une institution engagée pour l'amélioration des services rendus aux citoyens

Pendant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, la Cour a reçu 49 communications, dont 47 proviennent de citoyens et deux d'autorités législatives et exécutives. Ce chiffre est en augmentation de plus de 30% par rapport à la moyenne des deux derniers exercices.

Durant l'exercice sous revue, la Cour a répondu à 39 communications, dont 33 par des examens sommaires et six par la publication de rapports. La Cour a également publié quatre rapports résultant d'une autosaisine.

Sur les dix rapports publiés en 2014-2015, sept sont des rapports d'audit et trois des rapports d'évaluation. Les thématiques abordées sont souvent de nature transversale et concernent aussi bien les échelons cantonal et communal qu'une fondation, des établissements publics autonomes ainsi qu'une association. Les dix rapports ainsi que les 33 examens sommaires sont présentés dans le tome 1 du rapport d'activité 2014/2015.

Une institution qui élargit son champ d'intervention

En application de la nouvelle Constitution du canton de Genève, qui lui confie la mission de réaliser des évaluations de politiques publiques, la Cour des comptes a mis sur pied une équipe chargée de cette tâche spécifique.

Ainsi, la Cour des comptes a publié ses trois premiers rapports d'évaluation des politiques publiques durant l'exercice 2014-2015. Elle a procédé à des analyses et formulé 62 recommandations relatives à des sujets aussi divers que la politique de lutte contre les violences domestiques, la politique publique en matière de prostitution ou encore la politique publique de réinsertion professionnelle des chômeurs en fin de droits.

Une institution force de proposition

L'activité déployée sur la période 2014-2015 a identifié 29.5 millions d'économies ou gains mesurables, dont 5.5 uniques et 24 millions récurrents.

La Cour constate avec satisfaction qu'au 30 juin 2015, le taux de réalisation des recommandations s'élevait en moyenne à 70 % deux ans et demi après la publication du rapport, un taux qui demeure élevé compte tenu de la nature non contraignante des recommandations émises par la Cour. Pour les 30 % restant à réaliser, il s'agit de recommandations le plus souvent en voie de réalisation, mais dont les échéances ont été revues compte tenu d'arbitrages budgétaires, de refontes réglementaires ou de chantiers informatiques. Enfin, il convient de relever qu'au cours de l'exercice 2014-2015, la Cour a émis 197 recommandations acceptées à 91 %.

Absence de mise en œuvre de certaines recommandations à l'issue du dernier suivi de la Cour

À l'issue de son dernier suivi, la Cour constate que certaines recommandations – pourtant acceptées - n'ont pas été appliquées par les entités concernées :

1. Audit de légalité, financier et de gestion de la Commune de Genthod (rapport n°58)

Six des 19 recommandations émises par la Cour ne sont pas réalisées à ce jour. Elles portent sur des éléments importants qui touchent à la gestion courante de la commune (SCI) et au respect de dispositions légales (LAC/RAC et AIMP) auxquelles elle est soumise.

2. Audit de légalité et de gestion sur la taxe d'équipement (rapport n°59)

La recommandation relative aux factures sur la taxe d'équipement antérieures à 2006 (5,4 millions F), dont les intérêts de retard n'ont pas été facturés aux débiteurs n'a pas été mise en œuvre. Le département indique en effet avoir renoncé à facturer les intérêts sur le « reliquat » en raison de leur ancienneté ainsi que d'une possible inégalité de traitement vis-à-vis des « payeurs tardifs ». La Cour déplore que cette recommandation n'ait pas été mise en œuvre compte tenu de la possibilité de facturer un intérêt de 5% et de l'inégalité de traitement générée vis-à-vis des débiteurs ayant payé dans les délais. Cela revient à renoncer au recouvrement potentiel d'une somme estimée à 2,4 millions F.

3. Audit de légalité et de gestion sur l'établissement et l'adoption des plans localisés de quartier (rapport n°62)

Des efforts doivent encore être entrepris pour mettre en œuvre les 12 recommandations non réalisées au 30 juin 2015 concernant l'établissement et l'adoption des plans localisés de quartier. Ces mesures concernent notamment l'évolution du système d'information de l'office de l'urbanisme, la description des responsabilités des instances de préavis du canton et des communes et le chiffrage des charges financières des grands projets immobiliers.

Contact pour toute information complémentaire :

Madame Isabelle Terrier, présidente de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : isabelle.terrier@cdc.ge.ch